Le Conseil d’Etat limite les pouvoirs des maires dans la lutte contre le coronavirus

dimanche 19 avril 2020 (Date de rédaction antérieure : 19 avril 2020).

Ainsi le Conseil d’Etat valide-t-il une nouvelle fois les manœuvres du gouvernement. Après avoir justifié l’impuissance du gouvernement à protéger les anciens (masques, tests, etc.) notamment dans les EHPAD, il vient de condamner les maires qui veulent rendre le port du masque obligatoire. Dans les deux cas la même logique : le gouvernement n’a pas fait son travail, a été incapable de procurer aux citoyens les moyens de se défendre contre l’épidémie. Qu’à cela ne tiennent : ont tort ceux qui voudraient palier ces honteuses défaillances du gouvernement. On sait comment la milice castaneriste vole les masques commandés par les régions. Désormais ce sont les maires qui prennent leurs responsabilités qui sont condamnés. Pendant ce temps, pendant qu’on entrave les démarches sanitaires, la milice castanériste verbalise à qui mieux-mieux sous n’importe quel prétexte et la délation est encouragée.